

L'ECREVISSE

Septembre 2009

N° 05

VIGILANTE

NUMERO SPECIAL RENTREE



SOMMAIRE

EDITORIAL.....	pages 1 et 2
Opération: Préparatifs de mise à feu sous la salle périscolaire.....	pages 3 et 4
PAROLES... PAROLES.....	pages 5 et 6
L'ECHO DES POULAILLERS	
Expression on line at Montjavoult.....	page 6
La vérité sur le budget communal	
Réponse à l' EDITO du Maire.....	pages 7 à 9
Respect des obligations administratives et comptables.....	
pages 10 et 11	
Jeux de cette erreur.....	
page 12	
Dernière minute	
Conseil municipal du 19 septembre 2009	
....	pages 13 et 14



L'ECREVISSE VIGILANTE

Publication

8, de la Bovière - Valécourt

60240 MONTJAVOULT

Journal en ligne

<http://lecrevissevigilante.free.fr>

Adresse mail : lecrevissevigilante@free.fr

Tirage sur papier standard limité à 200 exemplaires
Notre site est en couleur et ne pollue pas.

EDITORIAL

Belles journées de fin d'été début d'automne, Envoûtement des odeurs d'humus dans les sous bois, promesses de champignons, Palettes et dégradés de verts accrochés dans les feuilles en fin de vie, Quels mystères, quel animal, derrière ces brumes matinales ? (attention la chasse ouvre fin septembre) Quels plaisirs et quelle chance d'être chez Nous dans notre jardin ou bien sur les chemins, Quel calme, quel repos et quelle paix en cette fin de saison sans pluie.....

Il nous faudra pourtant bientôt faire face à notre « égoïsme » puisqu' enfin, nous sommes bien où nous sommes et n'y voulons rien changer.... L' échéance approche, c'est demain, c'est la rentrée et c'est au Plan Local d'Urbanisme et de son Plan d'Aménagement et de Développement Durable ou à la « vision de nos élus »...que nous pensons. C'est à eux que nous devons aussi ces longues heures de profonde réflexion de début de chaude après midi d'été...

Ils vont le faire, nous allons le faire... Mais quoi ? Personne ne semble rien en savoir:

Pour s'ouvrir ? Pour s'élargir ? Pour se développer ? Pour se moderniser ? Pour s'urbaniser ? Pour se protéger ? Pour se regrouper ? Pour se disperser ? Pourquoi ?

La question est passionnante et délicate, c'est dans un climat serein de retour de vacances que nous avons envisagé de traiter, à notre façon, le sujet. Nous aurions aimé, être fiers et heureux, de tous pouvoir donner au moins un avis, une idée, sans tension et dans la bonne humeur...

Suite page 2

L'actualité locale de cet été, désolante et consternante a bouleversé nos projets et nous avons choisi de vous présenter trois articles de fond.

Le premier, traite de **sécurité des personnes**, de la nôtre, de celle de nos enfants. Il fait suite à plusieurs recherches et démarches de membres de L'ECREVISSEVIGILANTE. C'est aussi l'obligation du « sachant » en matière, entre autre, de sécurité des personnes (ce qui est le cas d'au moins l'un d'entre nous).

Le second article rédigé par une « ex-co-listière » de l'équipe du Renouveau de Montjavoult, relu attentivement et vérifié (ref. bibliographiques) par notre groupe, rappelle avec virulence, à l'**engagement**, la **franchise**, l'**honneur**; des qualités oubliées de certains.

C'est le troisième, une nouvelle fois la **réglementation et l'argent**, qui, comme dans le reste de notre vie, tient à lui seul la plus grande place. Mais c'est aussi et surtout l'**avenir** et les membres qui travaillent avec passion sur le sujet nous le re-disent: certaines erreurs pourraient nous rendre fragiles pour bien plus longtemps qu'un mandat municipal.

« Dans un choix, le plus délicat est ce que l'on laisse — ils se nomment regrets »

Ce sont nos regrets, donc, de n'avoir pu parler de la démission estivale de deux Conseillers, Claude ZANON et Sandrine BAYEC, le premier officiellement pour raison de déménagement, la seconde pour des motifs plus graves qu'elle a courageusement choisi d'expliquer au travers d'un article de presse ainsi que d'une lettre adressée à tous.

Puis, la polémique et la réponse du Maire dans la presse pour qui la démission de deux conseillers « ce n'est pas important » ou encore qui conseille de s'en aller à ceux d'entre eux à qui le fonctionnement du conseil ne conviendrait pas...La réponse personnelle de Bernard DANILLON à Madame BAYEC aurait pu de la même façon être croustillante à décortiquer..... Enfin, en juillet L'ECREVISSEVIGILANTE est sortie de sa légendaire réserve pour un entretien avec le journal OiseHebdo. C'est l'article du: 19 août

Nos regrets aussi de n'avoir pas eu le plaisir de commenter « la passe d'arme » entre le Maire et certains conseillers qui lors d'un simulacre de conseil extraordinaire le 2 juillet autorisa, sous sa responsabilité, l'organisation d'un bal le 14 juillet alors que le conseil municipal s'y était opposé par un vote majoritaire la semaine précédente. C'est sans nul doute ce qui, en dernier lieu, motiva la démission de Madame BESSAA de ses responsabilités de vice-présidente de la commission culture

Enfin, nos plus plates et sincères excuses aux organisateurs de la brocante, (l'association LE BONHEUR DANS LE PRE, l'association des jeunes de Montjavoult.....) ainsi qu'aux Artistes locaux, à qui nous n'avons pas même consacré une seule ligne et qui pourtant nous ont permis de passer deux agréables journées autant différentes l'une de l'autre que riches de rencontres et de potins...

Des regrets, des regrets pour n'avoir pas parlé de censure, de stratégie, de cabanisation,

Tous ces choix, ces regrets, ces oublis nous obligent aujourd'hui à la remise en question de notre formule papier. Coûteuse, peu écologique et encore moins réactive, pour nous orienter et mettre l'accent sur notre site informatique ...que bien entendu vous connaissez tous déjà !

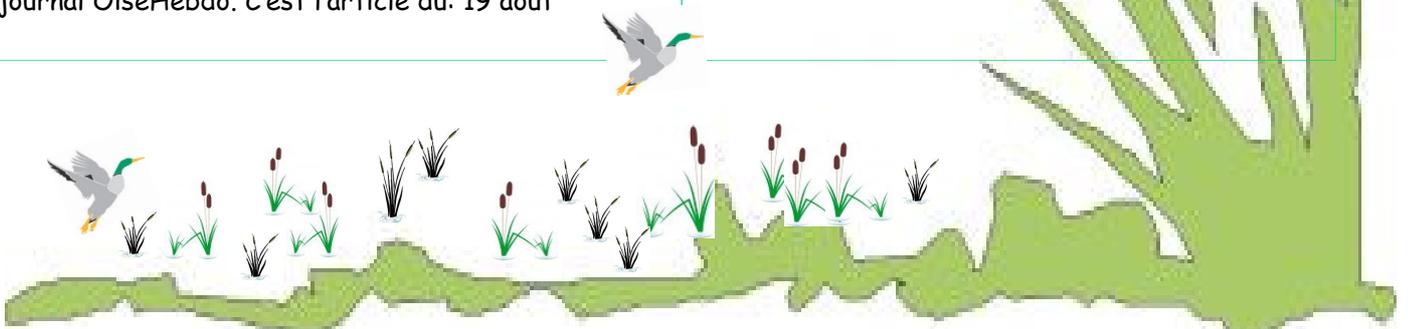
Ce qui ne nous interdit pas en parallèle de chercher une autre solution pour celles et ceux qui ne sont pas informatisés —

La boîte à idées est ouverte.

Cette nouvelle orientation s'amorce non pas avec les « pétards du 14 juillet » mais avec nos commentaires concertés et NON notre compte rendu du dernier Conseil, il est vrai, pourtant « juteux à souhait », mais prêt à exploser comme un fruit mûr de fin de saison.....

.....Même un peu trop mûr.

Christian JUDE





Opération pétards du 14 juillet :

« préparatif de mise à feu sous la salle périscolaire »

Bombe numéro 1

Le 3 décembre 2008 nous avons adressé à Monsieur le Maire un courrier concernant l'hygiène et la sécurité des locaux communaux. Nous nous sommes également rendus en visite à la mairie et nous avons remis une liste des points de contrôle que nous considérons comme essentiels. Nous avons signalé, entre autre, que les manifestations pyrotechniques devaient faire l'objet d'un respect strict de la réglementation. Depuis cette visite, sans obligation, puisque les locaux sont classés en 5ème catégorie, la Commission de Sécurité, à été convoquée. Nous ne pouvons que nous en féliciter mais nous rappelons que cette visite et les prescriptions qui en résultent ne dégagent pas sa responsabilité ni celle des élus.

Désamorçage de la bombe numéro 1 : Règles de stockage des produits pyrotechniques

- stockage pas plus de quinze jours
- dans un lieu isolé
- clôturé ou clos ou non libre d'accès, pas dans un lieu d'habitation, ni un ERP (établissement recevant du public), ni un immeuble de grande hauteur
- ni un sous-sol, ni une cave, ni en étage
- avec des fermetures de sécurité ou mis sous la permanence d'un gardien
- ne pas contenir de matières inflammables, ni d'autres objets ou matières (voir photo n°3 bonbonne de gaz)
- les murs et parois en matériaux non combustibles
- présence des artifices signalée et consignes de mise en garde contre le feu, cigarettes, étincelles doit être affichée
- entreposage dans les emballages d'origine
- pas de manipulation des produits dans le local de stockage (voir photo n°2)
- moyens de lutte contre l'incendie mis à disposition

Bombe numéro 2

Lors de notre contact, il nous à été interdit, par Monsieur le Maire, de visiter les locaux entre autre ceux du sous-sol de la salle périscolaire où sont stockés les produits pyrotechniques. Qu'à cela ne tienne, un membre du personnel municipal, à l'esprit plus large, nous offre une visite virtuelle guidée et commentée sur les préparatifs du feu d'artifice: voir le site Montjavoult de nos origines à nos jours. → <http://pagesperso-orange.fr/montjavoult/> Visite suffisamment instructive pour s'interroger sur un certain nombre de règles concernant le stockage des produits pyrotechniques et de mise en œuvre qui semblent être ignorées. Ignorés aussi les risques encourus par la population, notamment les enfants utilisant la salle périscolaire ou tous ceux venant assister au tir de feu d'artifice.

Désamorçage de la bombe numéro 2 : Règles de mise en œuvre

- déposer un dossier six semaines à l'avance comme prévu pour la période du 14 juillet ?
- joindre un schéma avec le plan des dispositions de sécurité ?
- prendre une assurance spéciale pour la commune et une pour l'artificier ? (assurance qui se serait avérée inutile, si les règles de sécurité n'étaient pas respectées).
- ne pas tirer un feu d'artifice près d'un immeuble de grande hauteur type église.
- tenir la population à une distance correspondant à celle du produit le plus puissant
exemple : pour une bombe de diamètre 100 mm, la population doit se tenir derrière des barrières placées à 100M. (voir photo n°1)
- revêtir un équipement spécifique pour la personne en charge du tir.
- s'assurer de la présence des services de secours incendie.



Suite page 4

Enfin la fête peut avoir lieu en toute sécurité.

Opération pétards du 14 juillet :

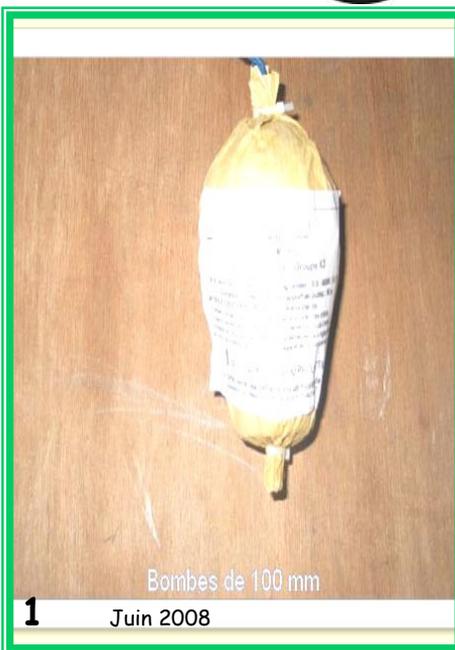
« préparatif de mise à feux sous la salle périscolaire »

Rappelons que les accidents dus à ce genre de manifestation sont fréquents, plus de cinquante ces dernières années. Voir le cas de Précý sur oise début juillet 2009 avec des blessés, qui ont déposé plainte.....

Bons préparatifs pour l'année 2010.



André BESSAA



Bombes de 100 mm

Juin 2008



Juin 2008



Juin 2008

Dernière minute : Séance du Conseil Municipal du 18.09.09



- stockage de produits pyrotechniques:**

Le Maire affirme en conseil qu'il s'effectue trois jours avant le tir. Voir **photos** datées de **juin 2008**, donc plus de 3 jours avant le tir.

Le Maire s'était par ailleurs vanté dans la commune d'avoir acheté les produits longtemps à l'avance pour bénéficier d'un meilleur prix. Rappelons que la Loi du 17.07.78 autorise le citoyen lambda à consulter les bons de commande et les factures de la Mairie, ce qui permettra de vérifier les dates des livraisons.

En tout état de cause, ces produits ont bien été stockés et manipulés dans un local avec une bonbonne de gaz et certainement d'autres produits inflammables. Les spectateurs que vous étiez étiez à moins de 100m des fusées et donc directement exposés à un risque majeur. Lors de notre rencontre du 28.11.08 nous étions disposés à aider la Mairie en matière de réglementation sur la sécurité; il nous a été répondu: qu'il n'était nul besoin de nos conseils... (ce qui, par ailleurs est en totale contradiction avec les projets électoraux)

Alors, Monsieur le Maire assumez vos responsabilités, particulièrement lorsque vous mettez en danger la vie des autres.

.... Paroles.....Paroles.....Paroles..... Paroles..... Paroles.....

La politique, tout le monde le sait, est souvent faite d'un merveilleux tissu de mensonges et de promesses non tenues.

On pouvait espérer qu'il en serait autrement dans notre petit village où les personnes qui se présentent aux élections municipales le font pour participer au bon fonctionnement de leur commune et non pour se faire valoir, mais voilà !!!!!



.... Paroles..... Paroles..... Paroles..... Paroles..... Paroles.....

Il est vrai également que la commission qui doit s'en occuper est composée par certains membres de l'ancienne équipe et on ne peut sûrement pas s'attendre à des miracles. Nous avons donné nos votes en majorité au « Renouveau » avec l'espoir de voir leurs promesses tenues sur ce sujet !!!

- Maîtrise budgétaire, **là je vous laisse lire l'article pages 7 à 9.**

En résumé, Monsieur LUBRANO et la majorité de ses colistiers ne respectent en rien leurs promesses de campagne et quand certains essayent de le faire ils se font soit insulter soit menacer physiquement

Et puisque nous y sommes, parlons aussi des élus de l'équipe sortante, mais surtout d'un en particulier qui a une certaine expérience et un certain sens de la vie politique locale. En réponse à la lettre de Madame BAYEC expliquant aux habitants sa décision de démissionner et dans laquelle elle précisait ne pas pouvoir, du fait de l'attitude du Maire, remplir sa mission telle que prévu lors de la campagne, Monsieur DANILLON de CAZELLA (pour l'événement), s'est cru en devoir et sans doute de bon conseil de lui écrire ces mots (cf mail du 16/07/2009):

« Vous en êtes restée au stade de la campagne électorale et du "Renouveau de Montjavoult" sans jamais franchir le pas de la candidate vers l'élue. Je me sens d'autant plus libre de vous en parler que je ne faisais pas parti de votre liste électorale . Il fallait envisager , dès le départ de votre engagement , une possible mixité des listes »

A aucun moment, Madame BAYEC n'évoque un quelconque problème avec les membres de l'équipe sortante donc en aucun cas avec une mixité de liste.

Faut il comprendre et en déduire, que comme pour lui et pour réussir, que l'attitude doit être différente entre le candidat et l'élue, doit on admettre à travers ce raisonnement qu'un candidat doit retourner sa veste (ou pire encore) une fois élu et oublier ce pour quoi il a justement été élu ?

A méditer pour de futures élections quand ce candidat se présentera à vos suffrages.



Martine JUDE (ancienne co- listière du Renouveau)

Mention particulière à Monsieur MIRALLES qui compare certains membres de l'équipe à des scorpions qu'il faut tuer, je veux bien pour ma part qu'il m'apparente à une vipère cela fait plus local et féminin.

L'ECHO DES POULLAILLERS

EXPRESSION ON LINE AT

MONTJAVOULT.....

-Suivi sécurité routière: une réunion publique doit avoir lieu ?

Un an après avoir eu la volonté de réaliser ce projet, l'ancienne équipe ne l'avait toujours pas mis en œuvre. 18 mois après la prise de décision de la nouvelle équipe de poursuivre ce projet, Cela fait au total 2 ans et demi: où en est-on ?

Sur un nouveau site d'expression,

<http://expressionmontjovicienne.e-monsite.com/>

un citoyen ayant suivi le projet de sécurité routière s'exprime et se demande toujours à ce jour:



« Pourquoi faire simple et pas cher quand on peut faire compliqué et coûteux ».

A savoir: « pour répondre à la problématique de départ, l'objet même de la demande initiale formulée par les habitants à travers la pétition, qui était de ralentir la circulation dans les traversées de village, pourquoi ne pas avoir proposé des stops sur les routes principales là où cela pouvait être fait (marquage au sol accompagné d'un panneau discret — si obligatoire), pour un coût faible, des règles d'installations moins draconiennes et une mise en service plus rapide que l'installation de ralentisseurs ».

Des solutions efficaces retenues à Reilly mais aussi Gisors sur la route du rond point d'Intermarché vers le centre ville ». Une proposition déjà émise par plusieurs habitants dont certains compétents en la matière.

Ceci appelle, selon l'auteur, une question essentielle sur le plan de la gestion et des procédures de mise en place et de réalisation des projets.

La vérité sur le budget communal : Une petite commune avec une petite surface financière

Réponse à l'édito du maire

Notre maire, dans son édito du bulletin municipal de juillet, nous apporte quelques explications complémentaires concernant les comptes administratifs 2008 réalisés et budgétés en 2009.

Informations et explications des comptes administratifs qui de notre point de vue sont incomplètes et telles qu'elles sont présentées peuvent induire en erreur les administrés, ne serait ce qu'en évitant :

- de nous détailler certains montants ou de nous chiffrer certaines décisions,
- d'aborder certaines questions principalement liées à l'évolution des budgets et des impôts dans les années à venir.

« Quand apparente transparence peut devenir trompeuse »



On nous rappelle tout d'abord que « les comptes 2008 ont été approuvés et votés à l'unanimité par les conseillers »

La responsabilité du Maire, Président de toutes les commissions et garant de leur bon fonctionnement était de toutes façons automatiquement engagée, celle des conseillers, après leur vote, l'est dorénavant. Que les comptes soient approuvés ou non par le comptable du trésor n'annulent en rien cette responsabilité (voir règles comptables et responsabilité de l'ordonnateur pages 10 et 11)

On nous rapporte que « les résultats 2008 laissent apparaître un excédent de 149 460,47 € ».

Et on nous précise que « des projets réalisés en 2008 restent à payer en 2009 »

On oublie de nous dire que:

- **Le report des excédents est en diminution par rapport à 2007 de -9 624 €, passant de 159 084 € à 149 460 €, alors qu'il était en constante augmentation depuis des années.**
- **les projets réalisés en 2008 restant à régler en 2009** représentent nets de subvention **59 300 €**, à savoir en reprenant les investissements de l'édito mais en les chiffrant :
 - . électricité salle des jeunes(subvention0-investissement3 000), sableur(0-2 300),
 - restauration façade sud(31 000-75 000), 3 vitraux(7 000-17 000).
- Que ces 59300€ auraient pu être provisionnés ou rattachés à l'exercice 2008 comme le préconise la M14 dans un souci de justesse.
- **Il resterait donc de disponible pour 2009 non pas 149 460,47 € mais 90 160,47 €** (149 460,47-59 300).
- **Cette année 2008, le budget de fonctionnement, hors report des excédents des années précédentes, est déficitaire pour 3 713 € et ce pour la première fois**, alors que les années précédentes il était largement excédentaire pour 22 309 € en 2005, 68 752 € en 2006 et 87 610 € en 2007.

On nous annonce que « les dépenses de fonctionnement sont pour une bonne part incompressibles ».

On oublie de nous dire que:

- **Ces dépenses de fonctionnement ont littéralement explosé entre 2007 et 2008, passant de 189 362 € à 270 133 €, soit +43% d'augmentation**, et ce sans nous en donner la raison. Ces dépenses de fonctionnement sont pourtant représentatives du train de vie de la commune et sont essentiellement financées par nos impôts. Elles sont mesurables en terme de coût mais aussi en terme d'efficacité dans les services apportés aux contribuables.

Elles seraient incompressibles et même expansives en ce qui concerne certaines charges, comme celles du personnel qui ont augmenté de +61% en 2008, et risque encore d'augmenter en 2009 avec l'emploi ponctuel d'intérimaires pour l'entretien de la commune.

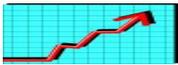
-**Elles ont été budgétées pour 312 583 € en 2009**, une augmentation de 15.7% par rapport à 2008 et 65% par rapport à 2007.

Suite page 8

La vérité sur le budget communal : une petite commune avec une petite surface financière

La question que nous sommes en droit de nous poser et de vous poser est simple et légitime :

- Comment faisait-on avant 2008 pour avoir des dépenses de fonctionnement **inférieures chaque année à 200 000 €** ?
- Et comment faisait on pour entretenir le village avec 1 temps complet et réaliser le travail de secrétariat par l'instituteur qui en plus de son métier devait y consacrer une dizaine d'heures et ce pour un nombre d'habitants sensiblement identique et une même superficie ?



« **Quand courte vue peut devenir source d'erreur et de coût** »



On nous annonce que « le budget de fonctionnement 2009 est équilibré en dépenses et recettes pour 403 397€ »

On ne nous précise pas de façon claire que les dépenses de fonctionnement budgétées pour 2009 sont de 312 583€ et les recettes de 253 937 €, laissant apparaître un **déficit de fonctionnement prévisionnel**, avant report des excédents antérieurs de - 58 646 €

On nous dit « qu'il n'est pas exclu qu'un excédent apparaisse soit du fait d'économie sur les dépenses estimées soit du fait de retard dans les travaux »

On oublie de nous dire que:

- légalement ce budget prévisionnel 2009 aurait dû être établi de la façon la plus précise et sincère possible et non pas de façon grossière aussi bien en ce qui concerne l'évaluation des dépenses de fonctionnement que celles des projets à réaliser.
- et que si des projets 2009 ne doivent pas être réalisés en 2009, il ne faut pas les budgéter, qui plus est lorsque l'on en a pas évalué précisément leur montant et obtenu avec certitude l'octroi ou non de subvention, (voir recettes surestimées).
- Un projet budgété en mars a déjà disparu de l'édito de juillet, à savoir l'aire de jeux pour les scolaires pour 15 000 €.
- Le budget chiffré des différents investissements projetés en 2009 net de subvention est de 154 304 € à savoir : étude enfouissement lignes électriques(600-1 500), PLU(5 500-15 000), sécurité routière(50 000-130 000), église porche/clocher(25 346-75 500), toit sacristie(4 250-11 000), abris bus(0-7 000)

pour une trésorerie prévisionnelle fin 2009 qui serait égale à -36 153, 53 € (90 160,47 – 154 304 + 10 000 + 17 990) - (hors nouvel emprunt et remboursement d'emprunt, après encaissement de la taxe locale d'équipement de 10 000 € et le fond de compensation de TVA de 17 990).

Et en partant d'un budget de fonctionnement, hors report des excédents antérieurs, qui devrait être sensiblement équilibré comme en 2008 et non déficitaire pour 58 646 € comme budgété.

On nous annonce « l'éventualité d'un emprunt » que vous avez tout de même budgété pour 110 000€ en 2009. Alors qu'au pire, en réalisant tous vos projets 2009, ce qui ne sera certainement pas le cas, notre déséquilibre de trésorerie ne devrait pas être supérieure à **36 153, 53 e.**

On rappellera que légalement les comptes prévisionnels ne doivent pas être sous-évalués ni surévalués et on comprend mieux pourquoi, avec le risque de souscrire un emprunt, supérieur au besoin de financement des investissements.

Tout en notant que cet emprunt ne doit directement ou indirectement (par le report des excédents antérieurs) en aucune façon financer un déséquilibre du budget de fonctionnement. Suite page 9

La vérité sur le budget communal : Une petite commune avec une petite surface financière

On nous rassure en nous signalant que « la trésorerie de la commune est saine et en équilibre parfait »

A ce jour, elle ne le serait à moins, avec le report des excédents cumulés des années passées de 159 084 € à la date de votre prise de fonction, trésorerie qui devait servir à financer un projet de rénovation de l'église, engagé et voté par tous les élus de l'ancienne équipe. (voir compte rendu du conseil municipal du 8 juin 2007).

Ce qui nous inquiète, c'est que vous omettez de dresser un état des lieux de la commune: sur la situation du patrimoine, les travaux engagés, les travaux à réaliser à moyen et long terme, les immobilisations à Renouveler (qui plus est, sans qu'aucun amortissement ne soit inscrit au budget présenté aux élus) et les risques à provisionner pour les éventuelles grosses réparations.

Et la question que l'on se pose, est de savoir si en poursuivant votre politique d'investissement, la trésorerie sera encore équilibrée d'ici 2 à 5 ans, (gestion prévisionnelle à moyen terme), sans un recours important à l'emprunt.

Et bien évidemment, si la commune aura la capacité de rembourser cet emprunt sans augmenter de façon considérable les impôts locaux...

Avec des dépenses de fonctionnement que vous jugez incompressibles et que vous n'avez donc pas l'intention d'examiner pour les réduire. C'est à dire qu'à impôt sensiblement constant, votre budget de fonctionnement ne sera plus générateur d'excédent de trésorerie, servant de capacité d'autofinancement des investissements et ou de capacité de remboursement des emprunts, comme par le passé.

En simulant un emprunt de 110 000 € à 5% sur :

-5 ans, durée de votre mandat restant à courir :l'annuité de remboursement serait de 25 407 € soit presque 1/3 des impôts locaux annuels.(25 407/89 000 d'impôts).

-10 ans, engagement du mandat de la prochaine équipe:l'annuité de remboursement serait de 14 246 €soit 1/6 des impôts locaux.

« quand la curiosité est une qualité qui fait défaut à ceux qui la préconise »

On nous invite « à passer en mairie pour obtenir toutes les explications dont on aurait besoin pour satisfaire notre curiosité »

En ce qui nous concerne, notre curiosité a été un peu plus loin que la simple collecte et lecture du budget en mairie. Nous avons consulté les textes législatifs en la matière et nous sommes renseignés auprès de la Préfecture.

Nous vous demandons donc au delà de vouloir « satisfaire la curiosité des administrés » de commencer, élus, par faire preuve de curiosité et ce pour rompre avec les habitudes du passé qui perdurent sous votre mandature en matière de comptabilité administrative et comptable :

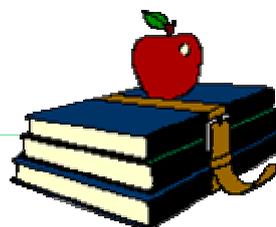
-En évaluant correctement les comptes budgétaires, en mettant en place une gestion prévisionnelle communale et une analyse financière par les ratios nécessaire à la prise de décision.

-En se rapprochant d'une comptabilité de résultat comme préconisée par la M14, par l'utilisation d'outils comptables appropriés : de comptabilité d'engagement, de dotations aux amortissements et provisions qui permettent de donner une image fidèle et sincère des comptes communaux aux administrés.

-En respectant, tous les aspects de la réglementation administrative et comptable.

-Et si nécessaire en permettant à votre personnel administratif de bénéficier d'une formation adéquate.

André BESSAA



Respect des obligations administratives et comptables

Le rôle et la responsabilité de l'ordonnateur (le maire) et celle du payeur.

Afin d'éviter si possible les malversations, l'état fonctionne suivant la séparation des pouvoirs, d'une part l'ordonnateur (le Maire) d'autre part le comptable du trésor (le TPG).

Le Maire est sous la tutelle du ministère de l'intérieur (par l'intermédiaire du Préfet), le TPG sous celle du ministère des finances.

Chaque entité se doit de tenir sa comptabilité et ses états de gestion de façon indépendante.

L'ordonnateur assure les commandes, les certifie, les mandate et les transmet au payeur et ceci en relation avec les budgets votés par le conseil municipal respectueux de la nomenclature de la M14.

L'ordonnateur doit établir une série de documents qui doivent permettre à tout instant de connaître le disponible de la commune, l'état de son patrimoine, l'état des stocks, tenir le registre des inventaires.

Ceci concerne la comptabilité administrative à la charge de la commune qui s'apparente plus à une comptabilité de gestion.

Le payeur lui reçoit un ordre de payer, un mandat, et si les pièces qui l'accompagne sont certifiées exactes par l'ordonnateur et que leur montant entre dans le cadre du budget disponible voté par le conseil municipal, il en règle le montant. Il justifie auprès du trésorier payeur général de l'utilisation correcte des fonds de l'état.

Si chacun des protagonistes gère sa comptabilité de façon indépendante, le payeur transmet régulièrement une situation comptable à l'ordonnateur afin d'éviter tout dérapage.

A la fin de l'année budgétaire le payeur délivre un état des comptes engagés et du disponible à l'ordonnateur mais en aucun cas il ne s'assure de la bonne gestion de la commune et tant qu'il n'a pas de doute sur une insincérité des comptes, il donne quitus.

Des comptes approuvés et équilibrés comme signalé à maintes reprises par la secrétaire de mairie et dans l'édito du Maire ne signifient donc nullement que la gestion de l'ordonnateur est saine, sincère et respectueuse de la réglementation et de la M14.



La comptabilité de l'ordonnateur : « La tenue et le fonctionnement des carnets de commande ».

Le carnet de commande de la mairie doit comporter une numérotation chronologique, les souches doivent restées à disposition pour toute vérification, elles ne doivent comporter ni ratures, ni surcharges.

Les commandes doivent être passées par la personne dûment qualifiée ou par celle disposant d'une délégation de signature. Les commandes doivent être réelles et pouvoir être vérifiées (même pour l'achat d'un crayon papier).

Établir donc un bon d'achat utilisable dans un magasin alimentaire pour rémunérer une prestation de service d'un particulier ou d'une entreprise (ce qui se passe à Montjavoult) relatif à un objet réel ou fictif pourrait être assimilé à un faux en écriture publique et le mandat de paiement serait par conséquent lui aussi erroné.

Cela engage la responsabilité de l'ordonnateur et de la personne qui a établi le bon de commande, ainsi que celle du bénéficiaire.

- **Les fonctionnaires de la Préfecture de l'Oise consultés, considèrent à juste titre qu'une telle procédure pourrait être assimilée à un détournement de fonds publics.**

Reste à savoir si ce type de pratique perdure depuis des années et peut être pour des sommes plus importantes.

Nous pensons que de telles pratiques doivent cesser, c'est également l'avis des fonctionnaires de la Préfecture. Nous pourrions aussi en tant qu'administrés vérifier les factures et les mandats correspondants de l'exercice actuel et ceux des exercices passés comme nous y autorise la loi.

Suite page 11



Respect des obligations administratives et comptables

La comptabilité de l'ordonnateur :

« La règle d'engagement »

Exemple: la décision de ravalement de la façade sud de l'église (votée le 8 juin 2007) par le conseil municipal. L'engagement comptable obligatoire n'apparaît pas au budget 2008.

Les commandes passées en 2008 et non réglées n'ont pas fait l'objet d'un engagement comptable et juridique suivant les obligations de la comptabilité administrative de l'ordonnateur (budget de la commune). Avec pour conséquence de fausser le montant du report des excédents disponibles, information essentielle à la prise de décision des élus lors du vote du budget.

La comptabilité de l'ordonnateur :

« Les pièces nécessaires au vote du budget par les élus »

Comme le précise notre Maire, les élus ont voté à l'unanimité le compte administratif et pour certains le budget primitif 2009. La question est de savoir s'ils avaient tous les éléments pour se prononcer en toute connaissance de cause. Les éléments comptables qui ont été remis aux élus pour préparer le budget sont incomplets ou erronés.

Il manque la majorité des états qui devaient être fournis par le Maire. Il était donc impossible pour les élus de se prononcer sur le budget 2009 avec le sérieux nécessaire.

A savoir, pièces qui auraient dû être fournies aux élus et dont certaines ne l'ont pas été :

- la comptabilité des dépenses engagées
- la comptabilisation des émissions de titres et de mandats
- la confection des états spéciaux de fin d'exercice
- l'établissement le vote et le contrôle du compte administratif
- la comptabilité des stocks, la comptabilité de la CCAS, la comptabilité du RPI

Bibliographie

sur la tenue de la comptabilité publique et le plan de compte de la M14

www.cdg27.fr/docs/20/le_budget_des_communes.pdf

« en page 68 de ce site, l'article l 2121-26 du cgct et loi du 17/07/1978 nous informe que **tous** les documents budgétaires sont consultables par les administrés dont les documents détenus par le comptable, et ceux détenus par le maire (factures, **bons de commande**, mandats de paiement) »

<http://www.colloc.minefi.gouv.fr/>

[colo_struct_fina_loca/comp_loca/m14_1er.html](http://www.colloc.minefi.gouv.fr/colo_struct_fina_loca/comp_loca/m14_1er.html)

[http://www.colloc.minefi.gouv.fr/](http://www.colloc.minefi.gouv.fr/colo_struct_fina_loca/comp_loca/m14_1er/blin_budg/)

[colo_struct_fina_loca/comp_loca/m14_1er/blin_budg/volu_i_2/tome_2_4.html](http://www.colloc.minefi.gouv.fr/colo_struct_fina_loca/comp_loca/m14_1er/blin_budg/volu_i_2/tome_2_4.html)

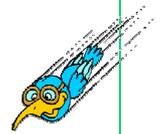
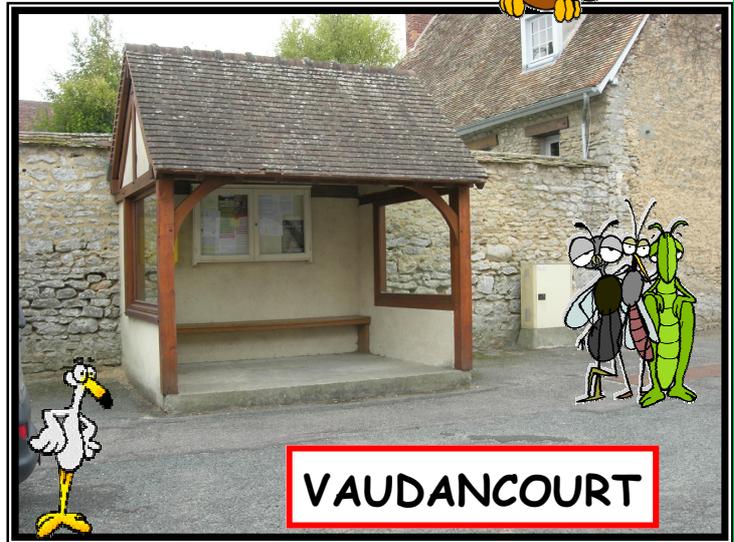
www.tarn.pref.gouv.fr/IMG/pdf/

[guide_budgetaire_2008.pdf](http://www.tarn.pref.gouv.fr/IMG/pdf/guide_budgetaire_2008.pdf) (page:8;9;10)

André BESSAA

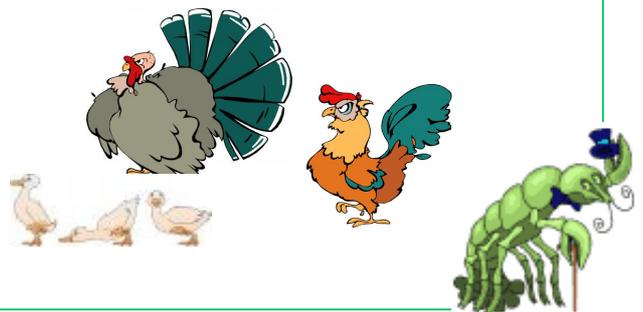


Jeux de cette erreur.....de juin.



Trop facile !!!

Pas de lot pour les vainqueurs .
Mais peut-être, comme pour le lavoir de Valécourt: faudra t-il envisager une
souscription.





Dernière minute: Séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2009

Les moments les plus forts — dans le désordre.....Doucement la démocratie fait son chemin.

Questions diverses, sans qu'aucun conseiller n'en soit préalablement informé, Monsieur le maire, appuyé par la Secrétaire de Mairie, à tenté un nouveau passage en force en voulant imposer l'embauche d'un 3ème employé municipal pour faire face à un surplus de travail. Pressé de questions, l'argument développé par Madame HOUPEAU, outre le fallacieux prétexte de la création d'emploi ou de l'ouverture « sociale », inquiète, puisqu'il nous apprend et évalue les dépenses engagées à ce jour pour l'emploi d'un intérimaire.....plus de 4 000 € de mai à août 2009 (Voir la situation expansive des dépenses de fonctionnement en pages 7 à 9).

Qu'en sera-t-il de ce projet d'embauche ?

Les propositions de deux conseillères Mesdames D. MOUFLETTE et M. BESSAA, appuyées par Monsieur J.C TESSE, de procéder ou faire procéder à une étude de poste des employés municipaux de la commune seront elles retenues ?

Pour J.C CHAPUIS, quels seront les engagements professionnels pris vis-à-vis de ce jeune homme embauché dans le cadre d'un « stage » à raison de 20 heures par semaine et pour un an ? Et après ? Quel contrat avec lui ?

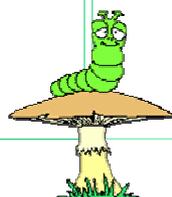
Rappelons, pour notre part, un mode de fonctionnement essentiel du conseil municipal «le Maire propose, les élus décident par leur vote et engagent leur responsabilité », encore faut-il qu'ils ne soient pas pris de court....comme dans un passé récent, pour les indemnités du Maire et que certains sujets importants, tel celui-ci, ne soient pas évoqués en questions diverses.

Arbres et lignes électriques, deux bonnes nouvelles:

1° Les lignes électriques Moyenne Tension cheminant sur des terrains privés font toutes l'objet d'une convention (systématique) d'entretien par EDF

2° Notre Maire va une nouvelle fois écrire aux riverains du domaine public qui n'entretiennent pas leurs haies ou arbres avec « mise en demeure et procédure de recouvrement » en cas de non respect....

C'est déjà ce à quoi il s'était engagé l'an passé lorsque, à la veille de la rentrée des classes et sur la demande expresse des CARS GRISEL il avait dû faire intervenir de toute urgence une entreprise d'élague.....Qui devait être à la charge des riverains.



Un nouveau projet germerait dans la tête bien pensante de notre Maire avec l'installation de la mairie dans le presbytère et la construction d'un parking. En dehors du coût à assumer (voir analyse budgétaire) et de l'intérêt d'un tel projet pour la population, reste le problème du respect d'un site classé, l'église pour laquelle nous avons dépensé beaucoup d'argent en rénovation extérieure.

Commissions Deux conseillers et une vice-présidente de commission démissionnaires:

Sans commentaire ni question le remplacement des élus est mis au vote...

Ce sont Messieurs LEFOLL et TESSE qui remplaceront au RPI Madame BAYEC et M. ZANON.

La vice présidence de la commission CULTURE laissée vacante par Madame BESSAA sera elle assurée par Monsieur MIRALLES.....

Juste pour s'amuser, nous noterons que les 2 postes RPI étaient inscrits à l'ordre du jour du conseil, alors que celui laissé vacant par Madame BESSAA est apparu dans les questions diverses.

Suivi sécurité routière: Pour quasi paraphraser, mais hélas sans humour, notre 1er adjoint qui, emporté par l'élan de son intervention dérivait ainsi:

« Chez moi en Algérie.....les Scorpions noirs... les Scorpions jaunes... » et introduire un propos violent sur les termes de l'article paru dans L' Oise Hebdo du 19 août.

Nous laisserons les Montjoviens à leurs propres et intimes racines quelles qu'elles soient (nous l'assurons, sans préjugés) et répondrons simplement qu'en matière de sécurité routière, même si, là aussi, il existe une réglementation stricte et comme pour le reste vous ne nous avez pas convaincus:

« Chez Nous à Montjavoult.....

.....Il ne se passe rien du tout ».





Dernière minute: Séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2009

Les moments les plus forts — dans le désordre..... Doucement la démocratie fait son chemin.

Rentrée des classes:



R.A.S — TVB — 0 / A-H1N1.

Enterrement des lignes électriques lors d'un précédent conseil, il avait été décidé que des études de faisabilité d'enterrement des lignes électriques rues SOINS, Pasteur LORRIAUX et Grand'rue seraient rapidement réalisées.

Elles ont eu lieu... les coûts de travaux sont exorbitants même après déductions de possibles subventions « intéressantes ».

De plus un conseiller, J.C TESSE, électricien de profession, a pour au moins la seconde fois attiré l'attention du Maire et du Conseil sur l'état des réseaux existants, leurs dimensionnements, les puissances disponibles des transformateurs électriques dont certains seraient utilisés à plus de 130 % de leur capacité et qu'EDF dans sa « nouvelle politique » nous en transfère la propriété et donc le remplacement...

Monsieur TESSE se chargera de revoir l'étudeet propose un état des lieux de l'ensemble du réseau de la commune.

Nous à L'ECREVISSEVIGILANTE, on y croyait à l'état des lieux réalisé par la nouvelle équipe et resté secret (Voir article de L'ECREVISSEVIGILANTE N° 04 : L'Edito mégalo).

Mais qu'y avait-il donc dedans ?

Enfin souhaitons que l'idée face son chemin et s'élargisse pourquoi pas à l'eau ou au téléphone....

PLU/PADD: Point mort puisque Monsieur Bernard DANILLON de CAZELLA qui avait en juin donné pour devoir de vacances aux Conseillers municipaux la rédaction d'un texte sur leur vision personnelle de l'avenir de la Commune, n'a pas eu tous les retours...

Mais quand il les aura, il convoquera la commission dont il est le vice président pour en faire une synthèse et mettre au vote à la séance suivante du conseil, la reprise ou non du projet. Nous pensions que cette décision était acquise ! Pourtant un conseiller, J.C CHAPUIS, a présenté un article de fond, rédigé sur trois pages reprenant les bases et fondements de la réflexion comme de la procédure....Qu'en adviendra t-il ? Et quelles réponses y seront données ? La discussion ne devrait-elle pas déjà être ouverte ?

Le même Monsieur CHAPUIS après s'être clairement opposé à la réflexion individuelle sans bases graphiques ni état des lieux de l'existant et concertation avec les agriculteurs, a questionné Monsieur le Maire quant à la position de « La Mairie » sur un projet de diagnostic des rivières ...et de classements ? ? ?

Il fût aussi question de compétences territoriales et de Communauté de Communes

Pour un non initié l'échange était abstrait et fait de CATER— CCVT ou autres ENS et NATURA 2000

A quand une vraie information, la transparence, la mutualisation des connaissances et des compétences ? ? ?

Les oublis:

- La désignation d'un secrétaire de séance
- La brocante: Dommage la journée était agréable et les organisateurs auraient pu être félicités et remerciés.
- Les caravanes à Valécourt: On nous avait promis un règlement de la situation pour fin septembre... Nous n'y sommes pas encore.
- Les problèmes à répétition sur le réseau d'eau potable...
- La suite donnée aux réclamations concernant l'abri-bus/kiosque du Vouast
- Les festivités du 14 juillet et le bal...
-la démission de Madame BESSAA de sa commission.

A très bientôt...

